



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Je crée ou je cesse une activité sur mon exploitation

La création ou la cessation d'une activité peut faire évoluer mon statut social :
cotisant de solidarité vers chef d'exploitation ou inversement.

+

-



Je déclare :

- la création de la nouvelle activité,
 - la cessation d'une activité,
- au Guichet unique des entreprises.**

J'ai des parcelles à enregistrer ou à retirer ?

Je complète les bulletins de mutation de terre. Je peux me référer à la vidéo « Comment mettre à jour sa situation parcellaire ».

L'exploitation débute ou cesse une activité de cultures ou élevages spécialisés, j'en informe la MSA via **Mon Espace Privé MSA** internet ou par courrier.



Je peux demander des informations ou un rendez-vous projet avec mon chargé de clientèle exploitant au 02 40 41 39 79